



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTÉS DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation de travaux de mise en place d'un dispositif
de pompage pour lutter contre les inondations par remontée de nappe
sur la ZAC de Moliets-et-Maâ**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 15 juillet 2021 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'études et de travaux visant à élaborer un plan de gestion des risques d'inondation dans le secteur de la ZAC de Moliets-et-Maâ,

VU la proposition de la SATEL en date du 6 décembre 2022,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de travaux présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire :** SAS SOC AGENCE AQUITAINE SUD – 2 route de Labordotte à ANGLET (64600)
 - **Nature des prestations confiées :** travaux relatifs à la mise en place d'un dispositif de pompage à utiliser en cas d'urgence impérieuse, pour lutter contre les inondations par remontée de nappe sur la ZAC de Moliets-et-Maâ
 - **Montant HT :** 58 727.00 €
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le 14 DEC 2022

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON